Règlement Local de Publicité intercommunal de Rennes Métropole

C - ANNEXES

C-1 Plans des secteurs patrimoniaux et paysagers protégés

Plan C-1.28

Cesson-Sévigné

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 30/06/2022
Mise à jour n°1 par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 10/09/2026

Echelle : 1 / 5 000
Septembre 2026

RENNES MÉTROPOLE

Eléments de contexte

- Limite communale
- Zone agglomérée
- Parcelle et bâti cadastral
- Zone non agglomérée

Secteurs patrimoniaux protégés

- A0 - Monuments historiques et sites classés
- A1 - Abords des monuments historiques
- Périmètres délimités des abords
- Rayons de 500 m
- A2 - Sites patrimoniaux remarquables et sites inscrits
- A3 - Immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque (au titre de l'article L.581-4 II du Code de l'Environnement)
- A4 - Rayons de 100 m des immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque

Secteurs paysagers protégés *(issus du PLUi en vigueur)*

- Espaces boisés classés
- Espaces d'intérêt paysager ou écologique
- Zones N

N

Sources : ©Rennes Métropole (OAUH/SPEU), données RLPi, juin 2022
©Rennes Métropole (A0, A1, A3, ZEB) ; ©ORDAL Bretagne (A2), oct.2019.
©Rennes Métropole (données PLUi), 2025 ; ©IGNF (ortholess), juin 2025

Réalisation : ©Rennes Métropole (OAUH/SPEU), sept.2026
Logiciel SIG : ArcGis 10.5.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 50 100 200 300 m

RENNES
CESSON-SÉVIGNÉ
CHANTEPIE
THORIGNÉ FOUILLARD